



**CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE**

1^{er} ACCÉLÉRATEUR DES ENTREPRISES

PROCES-VERBAL

ASSEMBLEE GENERALE

du vendredi 26 mars 2021

APPROUVÉ

<p>PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE TERRITORIALE DE MAINE-ET-LOIRE DU 26 mars 2021</p>

PRÉSENTS :

Mmes BENOIT, BOURSIER, COLLIN, DAGORN, GIFFARD, GRELLIER, LEFEVRE, LEROUGE MM., BESNIER, M BILLIARD, BORJON-PIRON, CESBRON, COUGE, COURANT, FAIQ, FILLON, GRELIER, GROUD, LELIEVRE, MARBACH, MAUREL, NOURRIT, PATRON, PORTIER, REYNOUARD, VIOUX. Membres titulaires.

Mme BARTHELEMY,
MM. FLAMANT, LANGEVIN, POLLONO, ROUILLER, Membres associés.

MM. AUDOIN (la poste), CORVEE (Directeur ENEDIS), GRIMAUD (Département de Maine-et-Loire), JUGUET (représenté par Me EMERIAU, Ordre des avocats), ROBLEDO (Représentant Université d'Angers) représenté par MME BOUVIER, SCHAUPP (Président MEDEF Anjou) représenté par M. TALBOTEC. Conseillers techniques.

EXCUSÉS :

Mmes BEALU, GATE, GOJJARD, MACE, PETITEAU,
MM. BAUDINAUD, CHATEAU, CHOPLAIN, CHOQUET, DRAPEAU, DRONIOU, HARDY, LEGENDRE, LEMERT, MALET, PICOT, RICOT, ROUSSEAU, VARVAT. Membres titulaires.

Mmes LENOIR, SOCARD, SYDOR,
MM. BERSON, J.P. BILLIARD, BOISRAME, D BOUYER, BRUNET, GIDOIN de MONNERVILLE, JOUSSELIN, LECLERC-DOUCHKINE, MARTIN, MAHOT, MARQUE, WERQUIN. Membres associés.

Mmes COUAPEL (Présidente Chambre de métiers), DESTOMBES (La Poste), DURAND (Directrice DIRECCTE Pays de la Loire), FILIPIAK (Directrice DREAL), GUILLONNEAU (Directrice Services des Douanes), HURMAN (Directrice Banque de France), TESSIER (représentante CIDES), YANNOU (Anjou Tourisme)

MM. APAIRE (Président MEDEF Pays du Choletais), BEDOUIN (Président We Network), BESSARD (Président de Mécène & Loire)V. BOUYER (Président Destination Anjou), CALTABELLOTA (représentant DCF) CHARTRAIN (Président PRI ORACE), CHALOPIN (Président Syndicat Mixte Anjou Numérique), DAVY (Président de l'Association des Maires de Maine-et-Loire), DESROQUES (Président des Vitrites de Saumur), DOLAY (Président Union Départementale des Commerçants Non Sédentaires), DOUGE (Président Tribunal de Commerce), GAZEAU (Président Vitrites d'Angers), GERARD (Directeur Départemental des Territoires), GILLET (Président du Conseil départemental), LAIZE (Président Chambre d'Agriculture 49) LANDRAU (Représentant CJD 49), LE GALLOUDEC (représentant la JCE), LE MONNIER (Président Comité Local des Banques), PAYEN (Président ASDEPIC), PERROT (Représentant l'ACEC), SALLE, (Président ARC Ouest), SOULARD, (Président Pôle Enfant Nova Child), COUPRIE (représentée par Mme LECLERC), VERMERSCH (Recteur de l'Université Catholique de l'Ouest), VINCENT-PELLEGRY (Président CHOLET Vitrites), WAGENER (Président Agence de Développement du Grand Saumurois), Conseillers techniques.

INVITES

M. Michel DERRAC Directeur DGFIP

M. Frédéric JOSEPH, Directeur de l'interministerialité et du Développement Durable à la Préfecture de Maine-et-Loire.

Mme Marion GUYOMARD, Directrice du Recouvrement des travailleurs indépendants, Directrice des sites Urssaf du Maine-et-Loire.

Mme Hélène Le STRAT, Directrice du Contrôle, du recouvrement et de l'accompagnement des entreprises à l'Urssaf.

PARTICIPAIENT ÉGALEMENT :

Mme CAPELE Sandrine, Direction Formation.

Mme HERAUD Florence, Pôle Communication.

Mme PICHARD-THIBEAU Aude, Ressources humaines.

Mme ROCHER Anne, CDP49.

Mme VERWEE Anne-Marie Direction des Relations institutionnelles et de l'Aménagement du Territoire.

M. HOUEIX Christophe, Direction Développement des Entreprises.

M. LAHEURTE Cyrille, Direction générale.

M. RANCHOUX Pascal, Direction des Relations institutionnelles et Aménagement du Territoire.

SÉANCE DU VENDREDI 26 MARS 2021**Ordre du jour**

1. VIE INSTITUTIONNELLE	1035
1.1 Validation du procès-verbal de l'assemblée générale du 29 janvier 2021	1035
1.2 Délibérations	1035
1.3 Conventions	1040
1.4 Représentations	1041
2. INTERACCION	1045
2.1 Difficultés liées au coût et aux difficultés d'approvisionnement des matériaux	1045
2.2 Présentation des missions de l'Urssaf	1046
3. ACTIVITÉS CCI	1051
3.1 Communication du président	1051
3.2 Agenda CCI	1053

L'assemblée générale se déroule en format mixte : une partie des membres sont présents au siège de la CCI et d'autres participent en mode visio à distance.

Le Président GRELIER salue la présence de Frédéric JOSEPH, Directeur de l'Interministérielle et du Développement Durable, qui représente le Préfet de Maine-et-Loire, Pierre ORY, excusé, et de Michel DERRAC de la DGFIP. Il annonce également l'intervention pour la séquence INTERACCION, d'Hélène Le STRAT, Directrice du contrôle, du recouvrement et de l'accompagnement des entreprises à l'Urssaf et de Marion GUYOMARD, Directrice du recouvrement des travailleurs indépendants et Directrice des sites Urssaf de Maine-et-Loire.

Le Président GRELIER informe les membres de l'élection d'un nouveau président à la tête de la CPME : Philippe COUPRIE, qui succède à Anouk ULLERN. Présent à l'assemblée générale de la CPME, qui s'est déroulée la veille, il a félicité le premier et remercié la seconde pour son implication et son engagement au cours de son mandat.

Le Président GRELIER évoque la situation sanitaire tendue dans le département, avec un taux d'incidence proche de 250 pour 100 000. Il appelle les membres à la vigilance et la prudence lors de l'exercice de leurs divers engagements professionnels.

1. VIE INSTITUTIONNELLE

1.1 Validation du procès-verbal de l'assemblée générale du 29 janvier 2021

Les membres n'ont aucune remarque à formuler.

Validation unanime des membres titulaires

1.2 Délibérations

→ N°173 Adoption de la pesée économique de la CCI de Maine-et-Loire pour les élections consulaires de 2021

[Projet de délibération](#) sur extranet élus

Le Président GRELIER indique que la pesée économique détermine les ressources fiscales, et notamment en partie la répartition de la TFC au sein des Chambres, le nombre de sièges par catégorie entre CCIT et CCIR.

Cyrille LAHEURTE présente le contexte électoral.

L'élection est fixée au 9 novembre 2021. Il n'y aura qu'une seule modalité de vote : le vote électronique. Il n'y aura pas d'élection des délégués consulaires. Les électeurs des juges au tribunal de commerce seront les membres élus des CCI et des Chambres de métiers et d'artisanat et les anciens juges du tribunal de commerce. Le rapport sur la pesée économique doit être remis pour le 31 mars 2021 au préfet.

Dans la perspective de l'établissement des listes électorales, Cyrille LAHEURTE indique que les membres ont reçu un questionnaire avec des informations juridiques à valider. Le questionnaire a été envoyé à 21 000 entreprises du territoire, qui ont un salarié et plus. Les questionnaires doivent être retournés à la CCI avant le 30 avril.

Les listes électorales finales seront transmises au Préfet avant le 15 juillet. Elles seront mises à la disposition du public entre le 16 juillet et le 25 août.

Les candidatures devront être déposées entre le 23 et le 30 septembre, correspondant au 40e jour avant la date du dernier jour de scrutin. La campagne se déroulera du 5 octobre au 8 novembre.

Le scrutin sera géré par une commission d'organisation des élections, présidée par le Préfet.

La période de vote en ligne aura lieu entre le 27 octobre et le 9 novembre.

La proclamation des résultats aura lieu dans les 72 heures du dépouillement.

L'assemblée générale d'installation de la nouvelle mandature est prévue le 7 novembre et la première assemblée le 17 décembre.

Concernant la pesée économique, Cyrille LAHEURTE souligne qu'elle révèle l'évolution des tissus économiques depuis le dernier scrutin, sur la base de trois critères : le nombre d'établissements inscrits au registre du commerce et des sociétés, les effectifs dans les entreprises et les bases fiscales (CFE) des entreprises.

La région compte 33% d'établissements en plus par rapport à 2016, les effectifs ont augmenté de 9% et de 7% en termes de base fiscale.

Des écarts significatifs apparaissent entre les secteurs d'activité (commerce, industrie, services).

Le nombre d'entreprises de services S1 a augmenté de 48%. On y trouve beaucoup de micro-entreprises. Pour autant, cette catégorie enregistre une baisse de 6% des effectifs salariés.

	CCIR								
	Nombre de Siret 2021	Nombre de Siret 2016	% d'évolution	Effectif 2021	Effectif 2016	% d'évolution	Impôt 2021	Impôt 2016	% d'évolution
Commerce	52 836	43 179	22%	206 015	200 406	2,8%	277 489 803	282 705 837	-2%
C1 (0 C1	43 137	33 758	28%	35 179	39 089	-10%	76 413 947	77 329 120	-1%
C2 (5 C2	9 699	9 421	3%	170 836	161 317	6%	201 075 856	205 376 717	-2%
Industrie	33 489	25 855	30%	331 389	323 437	2%	648 172 925	562 419 072	15%
I1 (0 à I1	28 208	20 659	37%	41 657	41 536	0%	86 178 978	57 210 184	51%
I2 (10 I2	5 281	5 196	2%	289 732	281 901	3%	561 993 947	505 208 888	11%
Services	88 795	62 186	43%	420 985	353 508	19%	322 030 765	325 716 314	-1%
S1 (0 à S1	75 251	50 835	48%	41 480	44 334	-6%	108 348 325	99 474 037	9%
S2 (5 à S2	13 544	11 351	19%	379 505	309 174	23%	213 682 440	226 242 277	-6%
Total général	175 120	131 220	33%	958 389	877 351	9%	1 247 693 493	1 170 841 223	7%

Cyrille LAHEURTE indique que la pesée économique permet aussi de mesurer la dynamique entre les territoires d'une même région. Certains ont renforcé leur position, d'autres se sont légèrement affaiblis.

Cyrille LAHEURTE précise que tous les départements sont en augmentation, mais certains de manière plus forte que d'autres. La plus grosse augmentation concerne la Vendée. C'est aujourd'hui le 2^e département en poids économique dans la région des Pays de la Loire avec 19,26% tandis que le poids du Maine-et-Loire s'est légèrement érodé passant de 19,32% à 19,14%.

La Loire-Atlantique avec 40,61% et la Mayenne avec 7,84 maintiennent leur poids relatif.

Le territoire qui apparaît le plus en difficulté est la Sarthe, dont le poids relatif est passé de 14,03% à 13,14%.

%	2016	2021
44	40,38	40,61
49	19,32	19,14
53	7,74	7,84
72	14,03	13,15
85	18,53	19,26

Dans le Maine-et-Loire, le nombre total d'entreprises a augmenté de 36%, les effectifs de 3% et la base de ressources fiscales de 7%, comme au niveau régional.

49									
	Nombre de Siret 2021	Nombre de Siret 2016	% d'évolution	Effectif 2021	Effectif 2016	% d'évolution	Impôt 2021	Impôt 2016	% d'évolution
Commerce	11 027	8 455	30%	38 878	39 515	-2%	57 697 169	55 255 501	4%
C1 (0 C1	9 157	6 502	41%	6 822	7 828	-13%	17 633 381	14 535 545	21%
C2 (5 C2	1 870	1 953	-4%	32 056	31 687	1%	40 063 788	40 719 956	-2%
Industrie	7 223	5 765	25%	70 963	70 197	1%	119 727 454	105 775 345	13%
I1 (0 à I1	5 988	4 502	33%	8 417	8 437	0%	15 200 397	11 828 541	29%
I2 (10 I2	1 235	1 263	-2%	62 546	61 760	1%	104 527 057	93 946 804	11%
Services	17 249	11 814	46%	67 169	61 681	9%	55 582 392	56 571 252	-2%
S1 (0 à S1	14 945	9 832	52%	7 584	7 702	-2%	23 146 741	14 703 902	57%
S2 (5 à S2	2 304	1 982	16%	59 585	53 979	10%	32 435 651	41 867 350	-23%
Total général	35 499	26 034	36%	177 010	171 393	3%	233 007 015	217 602 098	7%

Répartition des 46 sièges de la CCI régionale :

		Nombre de sièges 2021	Nombre de sièges 2016
Commerce		11	12
C1 (0 à 4 sal)	C1	4	5
C2 (5 et +)	C2	7	7
Industrie		16	17
I1 (0 à 9 sal)	I1	5	6
I2 (10 et +)	I2	11	11
Services		19	17
S1 (0 à 4 sal)	S1	9	7
S2 (5 et +)	S2	10	10
Total général		46	46

Le bureau propose de conserver 50 sièges au sein de la CCI, avec 13 sièges pour le commerce au lieu de 14 en 2016, 19 pour l'industrie au lieu de 18 et 18 pour les services comme en 2016. Il est proposé une évolution entre les S1 (0 à 4 salariés) et S2 : avec 8 sièges pour les S1 au lieu de 7 et 10 pour les S2 au lieu de 11.

Concernant la répartition des 9 représentants à la CCIR, le bureau propose un représentant des entreprises de services en plus et un représentant des entreprises industrielles en moins.

CCI49					
		Nombre de sièges CCIR 2021	Nombre de sièges CCIR 2016	Nombre de sièges 2021	Nombre de sièges 2016
Commerce		2	2	13	14
C1 (0 à 4 sal)	C1	1	1	6	6
C2 (5 et +)	C2	1	1	7	8
Industrie		3	4	19	18
I1 (0 à 9 sal)	I1	1	1	7	6
I2 (10 et +)	I2	2	3	12	12
Services		4	3	18	18
S1 (0 à 4 sal)	S1	2	1	8	7
S2 (5 et +)	S2	2	2	10	11
Total général		9	9	50	50

Les membres titulaires qui siégeront à la CCIR seront associés à un suppléant issu de la même sous-catégorie. Ce binôme devra être paritaire.

Cyrille LAHEURTE rappelle qu'en 2016, 13 femmes avaient été élues à la CCI.

Il indique que les femmes représentent 20% des inscriptions au RCS. Ce taux tombe à 7% pour les entreprises de plus de 10 salariés.

Cela montre l'enjeu d'améliorer la représentativité des femmes dans les entreprises et les instances de la CCI.

Éric GROUD évoque l'arrivée importante de population dans la région, environ 30 000 habitants par an, soit l'équivalent d'une ville de la taille de Saumur. Parmi ces nouveaux habitants, on compte beaucoup de seniors sur le littoral, qui contribuent au développement économique de ces territoires. Il indique que l'accroissement du nombre d'entreprises et des effectifs en Loire-Atlantique est inférieur à l'accroissement de la population arrivée dans ce département.

L'évolution différente du secteur industriel dans les départements le fait s'interroger sur l'adéquation du modèle métropolitain.

Il s'interroge également sur l'impact de l'augmentation des micro-entreprises, dont la durée de vie est généralement plus courte, sur le fonctionnement de la CCI. Ces entrepreneurs connaissent-ils les CCI ? Iront-ils voter ? Seront-ils prêts à s'impliquer dans les commissions ?

Il souligne l'importance du tissu industriel dans l'économie de la région des Pays de la Loire.

Il estime qu'il faudra veiller à la représentation de ce secteur parmi les membres associés si la représentativité des grosses entreprises diminue un peu parmi les membres élus.

Le Président GRELIER indique qu'avant la création du statut d'autoentrepreneur et de micro-entreprises, il y avait en moyenne entre 250 et 280 000 créations d'entreprises par an en France. En 2020, le nombre de créations était de 840 200.

Il évoque le travail mené sur la relation au contrat de travail et sur les liens de subordination.

Il indique qu'il n'y a pas que des livreurs à vélo parmi les autoentrepreneurs. Il y a aussi des consultants en coaching, en bien-être et en management.

Il indique que la pesée économique donne une photo du paysage économique.

Il partage le souhait exprimé par Éric GROUD d'être attentifs au balancement des curseurs et au fait de ne pas regarder que le nombre, mais aussi le poids des activités.

Il souligne l'importance pour la CCI de comprendre la nouvelle population que sont les autoentrepreneurs, qui n'a pas besoin du même type d'accompagnement que les entreprises classiques.

Il souligne aussi la nécessité de définir un nouveau statut. Les micro-entreprises ont accès à des aides, mais ne cotisent à rien.

Concernant le métropolisation, il évoque le retard sur l'équipement numérique et la mobilité.

Matthieu BILLIARD indique qu'il a rencontré récemment trois personnes, âgées de 25 à 30 ans, venant d'univers différents (Arts et Métiers, ESEO et études de droit), auxquelles de grosses entreprises de 1000 salariés ont proposé de créer leur propre entreprise plutôt que de les embaucher et de signer avec elles un contrat de partenariat sur deux ou trois ans.

Le Président GRELIER déclare que le fait de n'avoir qu'un seul client peut être qualifié de salariat déguisé. Il estime que ce genre de situation découle de l'absence de flexisécurité par rapport à ce qui existe dans les autres pays européens.

Michel LANGEVIN demande quelle est la procédure pour être membre associé ou conseiller technique.

Cyrille LAHEURTE répond que le bureau identifie avec ses partenaires que sont notamment les organisations patronales, les représentants qu'ils souhaitent intégrer. Il précise que le nombre de membres associés ne peut pas dépasser plus de la moitié des membres élus.

Le Président GRELIER indique que toutes les personnes inscrites sur le registre du commerce et des sociétés peuvent candidater.

Éric GROUD déclare que le statut d'autoentrepreneur ne doit pas détourner de la vraie économie.

Le Président GRELIER déclare qu'il faudra avoir une réflexion sur les critères de classement des catégories.

Validation unanime des membres titulaires

- N°174 – Désaffectation de la dépendance dans le cadre du bail à construction du centre de formation par apprentissage dédié à l'industrie UIMM au Centre Pierre Cointreau

Projet de délibération sur extranet élus

Le Président GRELIER indique que la mise à disposition d'un terrain pour la construction du nouveau centre de formation de l'UIMM à côté du Centre Pierre-Cointreau nécessite la prise d'une nouvelle délibération. Elle précise que la décision de désaffectation de la dépendance devra être effective dans un délai maximal de trois années à compter de la présente délibération, conformément au dispositif dérogatoire de l'article L.2141.-2 du code général de la propriété des personnes juridiques.

Cyrille LAHEURTE indique que cette nouvelle délibération découle de la proposition d'amendements formulée par la notaire de l'UIMM sur la délibération déjà prise par la CCI sur ce sujet.

Il précise que le fait de désaffecter cette parcelle du domaine public permet à l'UIMM d'avoir un bail à construction pour y édifier son centre de formation. Le terrain doit être mis à disposition le 11 mai. Le permis de construire a été obtenu.

Validation unanime des membres titulaires

1.3 Conventions

→ Avec l'association APRECC

[Convention APRECC sur l'extranet élus](#)

Cette association a pour vocation de favoriser le rapprochement entre l'école et l'entreprise dans le Choletais. Elle assure une relation permanente entre près de 70 entreprises du Choletais et plus de 50 établissements scolaires en proposant plusieurs actions : visites de classes, visite des enseignants en entreprises, interventions de chefs d'entreprises.

La CCI apporte un soutien d'ordre administratif, commercial, en termes de communication et met à disposition des locaux. Ce soutien est estimé à 0,2 ETP.

Validation unanime des membres titulaires

→ Avec le club immobilier Anjou

[Convention-cadre Club Immobilier Anjou](#) sur extranet élus

Le bureau propose le renouvellement de la convention-cadre entre la CCI de Maine-et-Loire et le Club Immobilier Anjou.

La contribution 2021 pour la CCI augmente de 500 € par rapport à 2020, soit 3 500 € HT

Validation unanime des membres titulaires

→ Avec le Réseau du Bellay

Le Président GRELIER indique que cette association regroupe des sous-traitants pour de grands donneurs d'ordres du secteur du luxe et met en avant leur savoir-faire.

Il cite la création d'une grande valise-bar pour LVMH dans le cadre d'un appel à projets qui avait réuni 4 à 5 entreprises de la région.

La CCI s'engage à fournir des services supports d'assistance ou d'accompagnement, dans les domaines de la comptabilité, de l'appui à la vie institutionnelle, pour l'administration du site web et de la page LinkedIn du Réseau du Bellay, un appui commercial, communication et marketing, la réalisation de communiqués de presse et un appui dans la mise en place d'une journée événement LVMH.

La présente convention est établie pour une durée d'un an. La CCI propose un forfait de 4 500 € HT/an en contrepartie de son investissement pour le compte de l'association. Ce forfait couvre 50% des services de la CCI conformément à l'article 4, les autres 50% sont portés par la CCI au titre de soutien au développement de l'association.

Validation unanime des membres titulaires

→ Avec l'UDCM 49 (Union des commerçants de marché)

[Convention UDCM](#) sur extranet élus

Cette convention établit les collaborations entre la CCI et l'Union départementale des commerçants des marchés de Maine-et-Loire.

Elle est établie pour un an, jusqu'au 31 décembre 2021. Elle prévoit la mise à disposition d'un casier de stockage, l'accès aux salles de réunion des sites de la CCI, un accompagnement par Antoine MERLET, qui participe aux réunions du Bureau, aux conseils d'administration et à l'assemblée générale.

Le Président GRELIER indique que la CCI reçoit de nombreuses demandes des collectivités pour étudier l'opportunité de créer de nouveaux marchés.

Il évoque la belle collaboration avec Michel DOLAY, très engagé avec son syndicat pour la défense du métier de commerçant non sédentaire.

Validation unanime des membres titulaires

→ Charte paysagiste zéro pesticide Syndicat Layon Aubance Louets

[Charte](#) sur extranet élus

L'objectif de cette convention est d'accompagner les paysagistes sur le zéro pesticide et plus largement sur l'optimisation des eaux et l'aménagement paysager.

Le syndicat mixte du bassin du Layon Aubance Louets conventionne avec la CCI pour mener ce travail d'accompagnement confié à Philippe LOHEZIC et Océane FRESNEAU depuis 2018.

Ce travail est également engagé avec le bassin Èvre-Thau-St Denis.

Le Président GRELIER indique que le Maine-et-Loire n'est pas un département exemplaire sur la qualité des eaux de rivière.

Validation unanime des membres titulaires

1.4 Représentations

→ Dans le jury d'examen courtiers en vins et spiritueux

Il est demandé à la CCI de désigner deux représentants pour l'organisation des jurys d'examen qui seront organisés à Saumur.

Composition du jury désigné dans chaque ressort de centre d'examen :

- La cour d'appel désigne 1 juge consulaire (et 1 suppléant) qui siègera en tant que président du jury
- La DRAAF désigne 1 œnologue (et 1 suppléant) qui siègera en tant que membre
- La CCI désigne 1 membre élu (et 1 suppléant) qui siègera en tant que membre
- Le syndicat professionnel désigne 1 courtier à la retraite (et 1 suppléant) qui siègera en tant que membre

- Le Bureau propose de désigner :
- François LELIEVRE en membre titulaire
 - Fabrice CESBRON en membre suppléant

Validation unanime des membres titulaires

→ Au comité technique SPL Saumur Val de Loire tourisme

Jean-François MIGLIERINA, président directeur général de la SPL Saumur Val de Loire Tourisme, assure pour environ 6 mois le remplacement de Jean-Jacques MICOUD, directeur général, et de Thierry LACOMBE, directeur adjoint, partis pour des raisons budgétaires.

La SPL Saumur Val de Loire Tourisme demande la désignation d'un représentant de la CCI de Maine-et-Loire pour siéger au comité technique. Jusqu'alors Jean-René CAMUS était le représentant de la CCI.

Sur les 40 membres du comité technique, une douzaine doit être renouvelée.

Le comité technique rassemble des professionnels du tourisme et des structures institutionnelles : CCI, club hôtelier, PNR, écoles militaires, hébergeurs, restaurateurs, Anjou Tourisme, LEO, syndicat des vins, chambres d'hôtes, hôtellerie de plein air...

Il a un rôle consultatif et se réunit en amont des conseils d'administration pour évoquer le positionnement marketing, la stratégie digitale, le calendrier des événements, la valorisation de la Loire, la mise en lumière de l'offre de restauration par exemple.

Le Bureau propose de désigner Jean-Benoît PORTIER comme représentant CCI.

Validation unanime des membres titulaires

→ Au Conseil de développement Loire Angers

Le conseil de développement Loire Angers (instance de concertation et de démocratie participative commune à Angers Loire Métropole, Anjou Loir et Sarthe et Loire Layon Aubance) renouvelle les membres de son conseil pour une durée de 3 ans.

La CCI de Maine-et-Loire est sollicitée pour désigner deux représentants, dans la mesure du possible de sexe et de génération différents avant le 1^{er} mars 2021.

Les représentants actuels de la CCI sont André LE BARS et François LELIEVRE.

Les membres du Bureau proposent :
François LELIEVRE
Véronique LEFEVRE-TOUSSAINT

Validation unanime des membres titulaires

→ À l'ISTOM

Le Président GRELIER indique que l'ISTOM a la volonté d'inscrire l'école durablement dans l'écosystème angevin.

L'arrivée du nouveau directeur, Marc POULY et le renforcement du conseil d'administration permettent de définir la vision et la stratégie initiées pour assurer le rayonnement local et international de l'école.

Dans un courrier daté du 15 février, l'ISTOM a sollicité la CCI pour une représentation au sein de son assemblée générale et de son conseil d'administration.

Les membres du Bureau proposent de désigner Zacharia FAÏQ membre titulaire qui est volontaire pour cette représentation.

Validation unanime des membres titulaires

→ À la Commission départementale de la Nature, des Paysages et des sites (CDNPS)

En vue du renouvellement des membres de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites pour une durée de 3 ans, la Préfecture de Maine-et-Loire sollicite la CCI pour connaître sa volonté de renouveler la représentation de Yannis BORJON-PIRON à cette commission.

Les membres du Bureau proposent de renouveler la désignation de Yannis BORJON-PIRON jusqu'à la fin de la mandature.

Validation unanime des membres titulaires

→ **Mécène & Loire 3**

Le Président GRELIER indique que les membres du Bureau ont pris connaissance du projet porté par la fondation Mécène & Loire 3, constituée le 5 septembre 2018. Elle a pour objet de soutenir les actions d'intérêt général porteuses d'image pour et sur le territoire de Maine-et-Loire, à caractère innovant et/ou original, dans les domaines de la culture, de la solidarité, du sport, du patrimoine, de la science et de l'environnement.

Afin de permettre le recrutement et la sensibilisation des futurs membres des fondations d'entreprise Mécène et Loire à la vie artistique du Maine-et-Loire, il a été décidé de créer une association spéciale.

Cette association a vocation à accompagner les fondations d'entreprise Mécène et Loire et à compléter leurs actions. Il s'agit d'un « SAS d'attente » pour les candidats à la fondation qui ne peuvent y entrer qu'à l'occasion du renouvellement de celle-ci tous les 5 ans.

Il convient à ce stade de nommer les membres du Bureau : le président et le secrétaire sur proposition de la Fondation Mécène et Loire 3 et, le trésorier sur proposition de la CCI.

Les membres du Bureau proposent de nommer Hervé FILLON en tant que trésorier de cette association.

Validation unanime des membres titulaires

Cyrille LAHEURTE indique que le comité de sélection des projets s'est réuni la veille. Il propose à Catherine DAGORN, qui en fait partie, de faire un retour.

Catherine DAGORN indique que 21 projets ont été retenus sur 114 propositions dans différents domaines. 105 000 euros ont été attribués. Elle indique que le comité a été attentif à la volonté de pérenniser les actions. Un communiqué de presse doit être diffusé le 8 avril.

Éric GROUD demande si le comité de sélection a constaté une évolution des dossiers en lien avec le contexte.

Catherine DAGORN indique que beaucoup de projets retenus en 2020 ont été reportés.

Les projets favorisant la solidarité étaient beaucoup plus nombreux que les autres années. Ils représentaient un tiers des demandes.

Plusieurs projets consistent à proposer un accès à la culture et à l'art grâce au numérique.

Didier BESSARD ajoute que de nombreuses associations ont présenté des dossiers constatant la baisse du budget alloué à la culture par les municipalités.

Il confirme que la création de l'association est de préparer la prochaine sélection et recruter de nouveaux mécènes.

2. INTERACCION

2.1 Difficultés liées au coût et aux difficultés d'approvisionnement des matériaux

Yannis BORJON-PIRON indique que le secteur du bâtiment est soumis à d'importantes augmentations du coût des matériaux (+ 30% pour les aciers). Il est confronté également à un risque de pénurie pour plusieurs matériaux, parmi lesquels l'acier et le bois.

Il indique que l'activité du secteur est soutenue localement.

C'est pourquoi la profession sollicite de la bienveillance de la part des élus par rapport aux probables retards de chantier de marchés publics liés aux problèmes d'approvisionnement.

L'information a été remontée au ministre de l'Économie Bruno LE MAIRE. La profession sollicite comme l'an passé un gel des pénalités de retard et la possibilité d'ajouter une clause de réévaluation du prix des matériaux dans les marchés publics.

Selon Yannis BORJON-PIRON, la hausse du prix de l'acier résulte de plusieurs phénomènes : l'arrêt des hauts fourneaux pendant le confinement et la priorité donnée au secteur automobile et aux pays d'Asie du Sud-est.

Il cite l'exemple d'un maçon du département dont un engin de chantier est tombé en panne. Son fournisseur a été dans l'incapacité de le réparer faute de pièces et de lui trouver un autre engin. Il lui a annoncé un délai de 50 semaines.

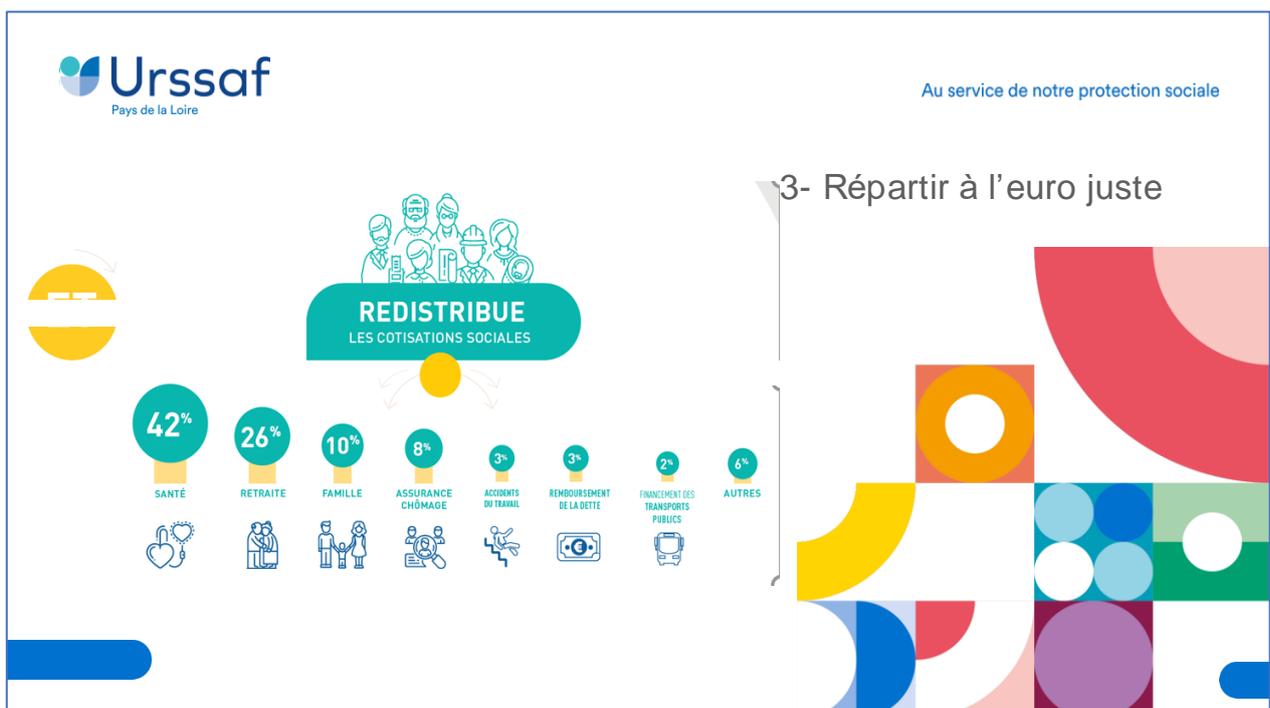
Le Président GRELIER indique que la presse économique relate également d'importantes spéculations sur les matériaux et la permanence de problèmes de fret.

Matthieu BILLIARD indique que toutes les matières premières sont concernées par des difficultés d'approvisionnement : les styrènes, PVC, polypropylènes, films siliconés, etc.

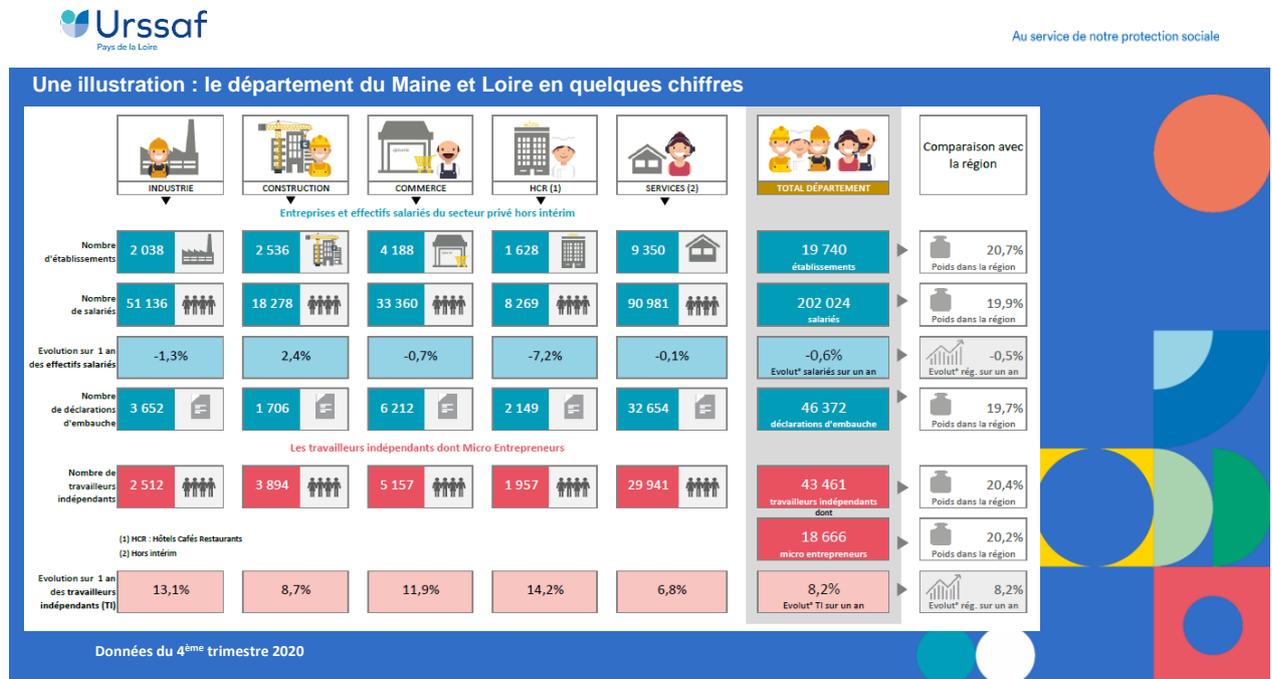
Le Président GRELIER déclare que cette situation montre la fragilité du modèle qui repose sur des structures hyper concentrées au niveau mondial et l'organisation en flux tendu.

2.2 Présentation des missions de l'URSSAF

Marion GUYOMARD, Directrice de la ligne de service des travailleurs indépendants et Directrice des sites du Maine-et-Loire, souligne le rôle clé de l'Urssaf dans le financement de la solidarité nationale.



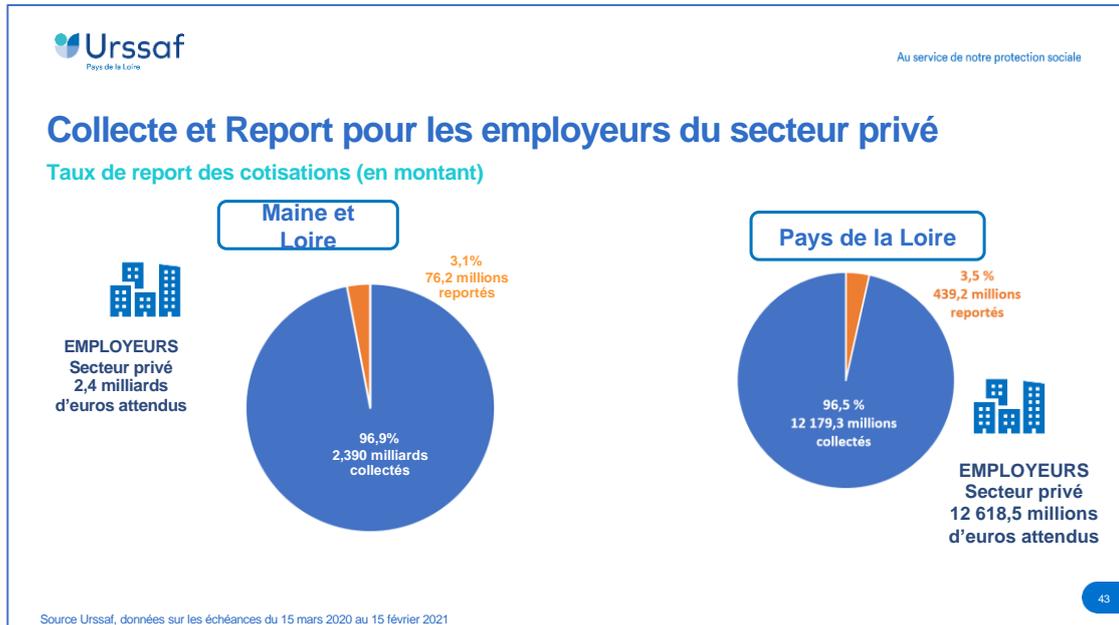
L'Urssaf a également un rôle d'observatoire de l'activité et productrice de données.



Hélène LE STRAT, Directrice du contrôle, du recouvrement et de l'accompagnement des entreprises, présente les mesures d'accompagnement et de soutien déployées par l'Urssaf dans le cadre de la crise sanitaire.

L'accompagnement s'est traduit en grande partie par le report de cotisation pour les entreprises du régime général. Deux autres dispositifs ont aussi été proposés : les exonérations de cotisation et l'aide au paiement pour les secteurs les plus fragilisés.

Dans le Maine-et-Loire, 3,1% des cotisations ont été reportées entre mars 2020 et février 2021. Le taux de report national est de 4,8%.



La première période de confinement est celle qui a généré le plus de reports de cotisations. Les reports ont généré au total 246 M€ de trésorerie pour les entreprises (entre mars 2020 et février 2021).

Une partie des entreprises ont remboursé leurs dettes au cours de l'année 2020. Il reste 76 M€ à payer.

Le taux de report varie en fonction des secteurs d'activité. Le secteur pour lequel il est le plus important est celui de l'hôtellerie, café et restauration (13%). Vient ensuite le BTP avec 4,6%. Pour les autres secteurs, le taux tourne autour de 3%.

Pour les travailleurs indépendants, la situation a été gérée différemment.

Pendant la première période de confinement, il n'y a pas eu d'appel de cotisation. Le prélèvement des cotisations a été réactivé à partir de septembre. Pour les travailleurs indépendants du Maine-et-Loire, sur 181 584 770 € attendus, 63 449 745 € ont été reportés, soit un taux de report de 35%.

67% des travailleurs indépendants ont eu recours à ce dispositif.

Marion GUYOMARD indique que ce taux aurait pu être plus fort. Mais, de nombreux travailleurs indépendants ont souhaité régulariser leur situation assez rapidement.

Pour le paiement de la dette liée aux reports de cotisation, Hélène LE STRAT indique que l'Urssaf reviendra vers les entreprises et les travailleurs indépendants. Des échéanciers seront proposés au cours du premier semestre 2021. Ils seront renégociables.

Marion GUYOMARD présente le dispositif de simplification qui sera mis en œuvre pour la déclaration des revenus 2020 pour les travailleurs indépendants.

Ils n'auront qu'une seule déclaration à remplir pour leurs cotisations et contributions sociales personnelles et leur impôt sur le revenu. Elle sera accessible sur le site : impots.gouv.fr.

Cette déclaration sociale et fiscale de revenus unifiée s'adresse aux travailleurs indépendants actifs exerçant une activité artisanale, industrielle, commerciale ou libérale, qui sont affiliés au régime général des travailleurs indépendants.

Deux webinaires seront proposés courant avril à l'intention des travailleurs indépendants et de leurs partenaires.

Hélène LE STRAT présente la loi ESSOC : pour le développement d'une société de confiance au service des usagers.

Elle repose sur l'application du droit à l'erreur : une personne, une entreprise, une société qui commet une erreur pour la première fois ne pourra pas être sanctionnée pour cette erreur si elle a régularisé la situation de sa propre initiative ou après avoir été invitée à le faire par l'Urssaf dans le délai indiqué.

Elle a pour effet de la non-application de pénalités et de majorations de retard en cas d'erreur manifeste déclarative et l'accès à un dispositif de médiation pour tous les cotisants.

Les situations de fraude restent exclues de ces dispositions.

Concernant le contrôle, le délai de 30 jours pour répondre à la lettre d'observations peut être prolongé sur demande de l'employeur de 30 jours supplémentaires. Toute personne peut demander à faire l'objet d'un contrôle de la part de l'Urssaf dont elle relève. Les erreurs éventuellement décelées à l'occasion de ce contrôle ne seront pas assorties de sanctions financières lorsque les conditions pour bénéficier du droit à l'erreur sont réunies.

Pour plus d'information, Hélène LE STRAT indique que le bulletin officiel de la Sécurité Sociale est en ligne (BOSS) :

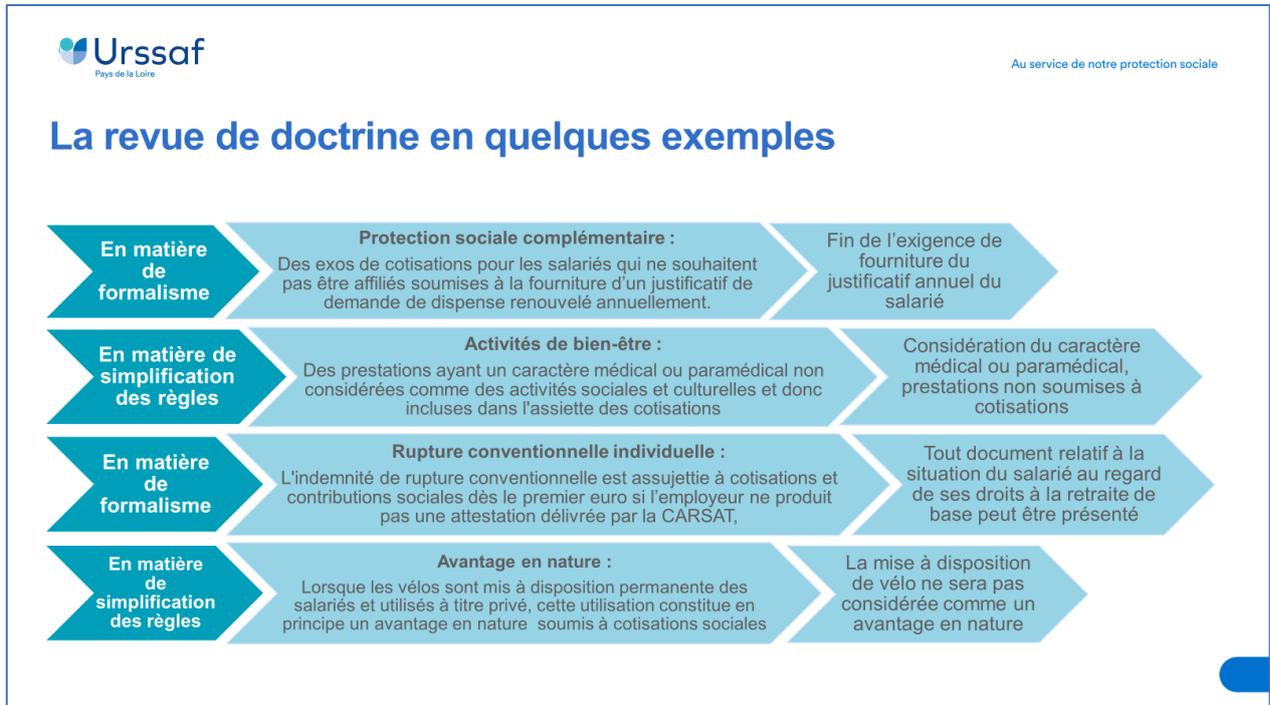
<https://boss.gouv.fr/portail/accueil.html>

Cette plateforme en ligne, unique et gratuite, informe sur la réglementation applicable en matière de cotisations et de contributions sociales. Il s'agit d'une première version, qui a vocation à être enrichie dans les mois et années à venir.

Grâce à ce portail, tiers déclarants, comptables, experts juridiques, directeurs des ressources humaines, fédérations professionnelles auront désormais accès à une source juridique et opposable qui se substitue aux circulaires ministérielles antérieures

Hélène LE STRAT indique que c'est souvent l'interprétation des lois et le manque de bon sens de certains inspecteurs qui suscitent des débats lors des contrôles. C'est pourquoi l'Urssaf a décidé de revoir sa doctrine de contrôle concernant l'application de certaines dispositions en matière de formalisme.

Elle cite quelques exemples.



Le Président GRELIER déclare que cette présentation montre les efforts réalisés par les organismes tels que l'Urssaf. Il demande comment l'Urssaf analyse la situation par rapport aux entreprises qui ont eu recours au report de cotisation.

Hélène LE STRAT indique que l'Urssaf constate peu de défaillances d'entreprises. En 2020, les actions ont été orientées vers l'accompagnement, pas sur le recouvrement. Les situations de fragilité qui existaient avant la crise vont probablement émerger dans les prochains mois. Concernant les entreprises fragilisées pendant la crise, l'objectif est de les aider à sortir la tête de l'eau. Les situations des entreprises déjà fragiles avant la crise seront étudiées au cas par cas. L'Urssaf ne prévoit pas de défaillances massives en 2021. Il devrait y en avoir plus en 2022. L'Urssaf fera en sorte que les délais proposés aident les entreprises à gérer la période.

Avant la crise, le délai moyen était de trois mois. Actuellement, plus de 50% des délais ont été repoussés à 12 mois ou plus.

Catherine DAGORN indique qu'il a été constaté au tribunal de commerce d'Angers que l'Urssaf n'assignait plus. Elle demande si l'Urssaf reprendra les assignations si les entreprises ne respectent pas les délais de paiement ou si un nouvel accompagnement est envisageable sur une durée plus longue.

Hélène LE STRAT répond que la logique de l'accompagnement devrait perdurer encore quelques mois. Elle précise que l'assignation est le dernier recours. Elle intervient après le recouvrement amiable et le recouvrement forcé, qui est suspendu depuis plusieurs mois.

En revanche sur les situations de fraude, l'Urssaf est restée très vigilante tant en matière de contrôle que de recouvrement.

Christophe TALBOTEC du Medef) demande si des pénalités de retard pourraient être demandées ou si seulement le net dû est attendu.

Hélène LE STRAT affirme que c'est le net dû. Il n'y aura pas de majoration de retard pendant la période de crise.

Éric GROUD évoque un éventuel décalage de trésorerie pour l'Urssaf avec le décalage du recouvrement lié à la déclaration sociale et fiscale de revenus unifiée pour les travailleurs indépendants.

Marion GUYOMARD indique que les autoentrepreneurs règlent leurs charges chaque mois ou chaque trimestre. Ils ne sont pas concernés par la déclaration sociale et fiscale de revenus unifiée.

3. ACTIVITÉS CCI

3.1 Communication du président

→ CCI Formation / Dossier de candidature Campus Connecté du Choletais

Le Président GRELIER indique que la CCI a participé en tant que partenaire à la candidature du « Campus connecte du Choletais » déposé par l'agglomération de Cholet. Ce projet s'inscrit dans l'ambition et la continuité des actions initiées pour renforcer le développement de l'enseignement supérieur et son accès pour le plus grand nombre.

→ Soutien de la CCI au master management et administration des entreprises (MAE) de l'IAE d'Angers

Marc FLAMANT, président de l'IAE d'Angers, indique que l'IAE d'Angers regroupe 350 étudiants. Il propose une licence et six masters. L'IAE entretient des relations avec des partenaires dans le monde entier. L'IAE souhaite ouvrir le master management et administration des entreprises, déjà proposé en alternance via des contrats de professionnalisation, à l'apprentissage.

C'est dans ce cadre-là que l'IAE sollicite le soutien de la CCI. L'objectif est de former des étudiants à exercer des responsabilités d'encadrement d'équipe ou réaliser un projet entrepreneurial. D'autres masters sont ouverts à l'apprentissage : le master marketing vente pour l'aspect marketing digital, le master ressources humaines et le master contrôle, audit, comptabilité.

Marc FLAMANT signale que les entreprises qui souhaitent soutenir financièrement l'IAE peuvent le faire par le biais du versement de la taxe d'apprentissage.

→ Indicateurs d'audience des outils de communication de la CCI en 2020



Philippe VIOUX indique que les sites internet de la CCI sont très fréquentés, avec des visites d'une durée moyenne de 1 min 30 (3 min pour le site dédié à l'immobilier). Ce qui est un bon score.

Concernant les réseaux sociaux, la fréquentation des comptes Instagram et LinkedIn progresse bien : + 76% pour Instagram et 48,5% pour LinkedIn. Twitter est le réseau sur lequel la progression est la moins importante (+2,73%).

Philippe VIOUX estime qu'il est possible de mieux faire.

Tout en reconnaissant qu'il y a des marges de progrès, Cyrille LAHEURTE précise que la CCI du Maine-et-Loire se classe toutefois dans le top 10 du réseau CCI France. Il estime que l'audience doit être rapportée au tissu et au bassin économiques. À titre de comparaison, il indique que le compte Twitter de la CCI de Loire-Atlantique compte 9 500 abonnés pour près de 60 000 ressortissants, alors que celui de la CCI du Maine-et-Loire en a 9 174 pour un nombre de ressortissants moins important.

Philippe VIOUX indique que les vidéos sont très regardées. Il invite à utiliser ce type de support de communication. Les webinaires ont rencontré un franc succès. Il félicite les équipes de la CCI pour leur réalisation. Concernant les événements, Philippe VIOUX souligne la volonté de la CCI d'en maintenir le plus possible en les transformant au format digital. 57 ont été organisés. Le marketing direct a bien fonctionné avec 153 e-mailings envoyés et un taux moyen d'ouverture élevé (31%) par rapport au taux moyen pour ce type de support de communication à 18%.

En conclusion, Philippe VIOUX déclare que l'usage des divers outils de communication est maîtrisé. Les scores sont bons. Le flux continu de visiteurs montre que le public prend rendez-vous avec les réseaux et les outils digitaux de la CCI.

Il annonce le changement de maquette du magazine Anjou Éco, conçue par l'agence angevine Atmosphère. Elle sera visible dans le numéro qui sortira en mai.

La Grande Aventure d'Entreprendre est fixée au mardi 8 juin 2021 au centre de congrès d'Angers en version plateau-caméras.

Philippe VIOUX signale une application à la mode en ce moment sur les réseaux sociaux : Clubhouse, qui permet de naviguer entre des dizaines de conversations audio en direct partout dans le monde. Il ajoute que les podcasts (diffusion de fichiers audio sur internet) rencontrent un grand succès sur les radios nationales.

Philippe VIOUX met en garde sur le changement des conditions générales d'utilisation de la plateforme zoom. La plateforme demande à présent si l'utilisateur autorise l'utilisation de sa caméra sans préciser « pour cette session », ce qui implique la possibilité d'une utilisation 24 heures sur 24.

Le Président GRELIER demande comment la CCI se situe par rapport à d'autres organismes similaires. Philippe VIOUX affirme que les scores de la CCI sont très bons pour une chambre de commerce et d'industrie.

→ Information sur l'apprentissage.

Le Président GRELIER indique que les aides pour l'apprentissage seront prolongées pour la rentrée 2021.

→ Programmes thématiques 2021

Le Président GRELIER indique que la CCI propose deux programmes thématiques pour l'année 2021 : la transition numérique et l'industrie du futur et l'économie circulaire.

3.2 Agenda CCI

Le Président GRELIER présente les principaux rendez-vous et webinaires prévus en 2021

Yannis BORJON-PIRON signale que l'assemblée générale de l'association ADECC est prévue le même jour que la Grande Aventure d'Entreprendre, le 8 juin.

Le Président GRELIER regrette ce télescopage de dates. Il va voir si l'assemblée générale de l'ADEC peut être décalée.

François LELIÈVRE signale l'organisation d'un webinaire le 20 avril sur la cybersécurité. Il indique également que l'événement « Innovation Summer Camp » organisé par Angers Technopole risque de ne pas avoir lieu, à cause de changement de gouvernance et de la crise sanitaire. Il devrait être décalé à 2022.

Fin de la réunion à 12h.

**La prochaine assemblée générale aura lieu
le vendredi 28 mai 2021.**

Le Directeur général

La Secrétaire

Cyrille LAHEURTE

Véronique LEFEVRE-TOUSSAINT
